



SNUDI-FO 35

35, rue d'Echange 35000 RENNES
Tel : 02.99 65.36.63 le lundi et le mardi 06.43.03.93.67 les autres jours
Fax : 02.99.31.64.32 Mail : snudifo35@wanadoo.fr
Site : <http://snudifo35.over-blog.com>

SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES DIRECTEURS ET INSTITUTEURS
ET PROFESSEURS DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC FORCE OUVRIERE

Rythmes scolaires, dédoublement des CP en REP, inclusion : Arrêt de la territorialisation, création des postes nécessaires !

Rythmes scolaires

Le ministère a décidé de rouvrir le dossier des rythmes scolaires, en élargissant les possibilités de dérogation. Pour le SNUDI FO, une grande part des problèmes est liée aux ingérences des municipalités dans le fonctionnement des écoles, municipalités qui ont bien souvent imposé leurs choix en matière de rythmes scolaires. La confusion des temps scolaires et péri-scolaires a également grandement contribué à dégrader les conditions de travail. Pour le SNUDI FO, il y a urgence à rétablir un cadre national, un calendrier scolaire national sur 36 semaines. Il y a urgence à mettre fin à la confusion scolaire/péri-scolaire, aux ingérences municipales.

Dédoublement des CP en REP

Lors de la CAPD du 30 mai, le SNUDI FO 35 a rappelé que la mise en œuvre éventuelle de cette annonce ne devait en aucun cas conduire à bouleverser la rentrée telle qu'elle a été préparée (carte scolaire, affectations), sans compter les problèmes matériels qui pourraient se poser (salles disponibles...). Pour le SNUDI FO 35, la mise en œuvre de cette mesure ne peut passer que par l'ouverture de la liste complémentaire du CRPE pour opérer les recrutements nécessaires. Au-delà, le SNUDI FO 35 revendique toutes les créations de postes permettant d'abaisser significativement les effectifs par classes dans toutes les écoles.

Ecole inclusive

Le ministre a indiqué que son « *objectif est l'école inclusive pour tous les élèves sauf quand ils relèvent d'établissements spécialisés* ». Pour le SNUDI FO 35, la situation actuelle ne peut perdurer : trop de collègues sont confrontés à des situations ingérables, sont dans l'impossibilité de répondre aux besoins d'élèves dont le handicap ou les troubles nécessitent des prises en charge spécialisées.

Le SNUDI-FO 35 invite les enseignants d'Ille et Vilaine à participer aux réunions d'information syndicale qu'il organise dans ses locaux, les 20 et 21 juin 2017 pour s'informer sur les projets ministériels et discuter des revendications, dont :

- **l'abrogation des décrets Peillon/Hamon sur les rythmes scolaires, et le cas échéant du décret Blanquer pour laisser place au rétablissement d'une organisation de la semaine scolaire commune à toutes les écoles du territoire national et au maintien d'un calendrier scolaire national de 36 semaines,**
- **l'ouverture et abondement de la liste complémentaire pour créer les postes statutaires nécessaires.**
- **l'arrêt de l'inclusion systématique, le maintien des postes et des structures spécialisées, le rétablissement du droit des élèves à besoins éducatifs particuliers aux soins et à l'enseignement adapté dont ils ont besoin.**